



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP externe

Section : économie et gestion option transport et logistique

Session 2014 exceptionnelle

Rapport de jury présenté par : Pierre VINARD

Avertissement du Président

Le CAPLP externe transport et logistique a été ouvert pour la première fois dans le cadre des concours exceptionnels de recrutement institués à la session 2013. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées au mois de mai 2013, et les épreuves d'admission au mois de mai 2014. Au cours de l'année 2013-2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'un contrat à mi-temps dans un établissement scolaire, avec un service hebdomadaire maximum de 6 heures. Dans la plupart des académies une formation a été mise en place pour les aider à la préparation des épreuves d'admission.

Les définitions des épreuves décrites dans ce rapport correspondent donc aux épreuves de l'ancien concours de PLP. Ces épreuves ont changé pour la session 2014 pour tenir compte de la réforme de la formation des enseignants et la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Nous invitons donc les lecteurs de ce rapport à se référer pour la préparation du CAPLP externe Transport et Logistique à cette nouvelle réglementation. Cependant certaines observations et certains conseils figurant dans le présent rapport sont valables pour les nouveaux concours.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Nombre de postes au concours

- CAPLP : 10
- CAFEP : 1

Nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité

- CAPLP : 62
- CAFEP : 16

Nombre d'admissibles :

- CAPLP : 11
- CAFEP : 2

Nombre de candidats admissibles présents aux épreuves d'admission :

- CAPLP : 7
- CAFEP : 1

Nombre de candidats admis

- CAPLP : 5
- CAFEP : 1

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de gestion

1.1 Présentation des résultats

Répartition des notes

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	43	26	8	1	0	0
Pourcentage	55,13	33,33	10,26	1,28	0	0

Moyenne générale	4,78	Meilleure note :	10,5
------------------	------	------------------	------

88,5 % des copies ont obtenu une note inférieure à 8/20.

1.2. Définition de l'épreuve et programme

1.2.1. Définition de l'épreuve de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste à résoudre des problèmes de management et de gestion au sein d'une entreprise donnée.

1.2.2. Programme (extraits)

Programmes spécifiques à l'option Transport et logistique

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique, traitées au niveau licence.

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Transport, logistique et commerce mondial,
- Transport, logistique et développement durable,
- Transport, logistique et innovation technologique,
- Transport, logistique, normalisation et certification,
- Transport, logistique, services associés et création de valeur.

1.3. Observations

1.3.1. Observations sur la forme

La présentation des copies manque de soin. Les résultats obtenus et les éléments essentiels qui ont conduit à ses résultats ne sont pas mis en avant.

1.3.2 Observations sur le fond

Le sujet de la session 2013 comportait 5 dossiers :

- Dossier 1 : Approvisionnement en Turquie,
- Dossier 2 : Litige et réapprovisionnement de remplacement
- Dossier 3 : Réaménagement entrepôt
- Dossier 4 : Suivi d'un produit,
- Dossier 5 : Projet de développement

Dossier 1 : Approvisionnement en Turquie :

Cette partie comprend deux sous-dossiers : conteneurisation et dédouanement. Le premier sous-dossier est globalement bien réussi, le second sous dossier qui traite du dédouanement met en évidence un manque de connaissances (technique et réglementaire), de préparation et de rigueur.

Dossier 2 : Litige et réapprovisionnement de remplacement

Cette partie comprend deux sous-dossiers : réapprovisionnement (transport routier et aérien) et litige.

Les notions de payant pour et de poids fictif sont rarement appliqués.

Le jury note un manque de raisonnement juridique et une méconnaissance des termes professionnels.

Dossier 3 : Réaménagement entrepôt.

Cette partie comprend quatre sous-dossiers : une note de synthèse, une optimisation du palettier, l'autorisation de conduite, la certification « santé et sécurité au travail ».

La première sous-partie (« éléments constitutifs d'une note de synthèse ») est mal traitée et manque de structure. Beaucoup de candidats ont rédigé la note, sans pour autant penser à introduire et conclure cette note.

L'optimisation du palettier a été rarement traitée ou traitée de manière trop superficielle, ce qui révèle une méconnaissance totale du thème et de ses exigences.

La certification « santé et sécurité au travail » est totalement méconnue des candidats.

Dossier 4 : Suivi d'un produit.

Cette partie qui traite de la gestion des stocks a rarement été traité dans sa totalité, les formules sont mal appliquées (les calculs n'ont pas d'unités) ce qui amène à des résultats incohérents.

Dossier 5 : Projet de développement.

Cette partie démontre une méconnaissance des procédures de développement commercial à l'international. Les réponses ne sont pas structurées, trop approximatives.

1.4. Conseils aux candidats

Compte tenu de ces constats, le jury recommande aux candidats de tenir compte des conseils formulés dans les rapports de jury. Il rappelle qu'une lecture attentive du sujet est indispensable.

1.4.1 Conseils sur la forme

Le jury recommande aux candidats :

- d'apporter un soin particulier à la présentation et à la rédaction de la copie : respecter les consignes de présentation (une copie séparée pour chaque partie traitée), améliorer la lisibilité de la copie (sauts de ligne, paragraphes distincts, ...).
- de porter une attention particulière à l'expression écrite et à l'orthographe, souvent négligés,
- de préciser distinctement le numéro de la question traitée sans recopier systématiquement son intitulé,
- d'utiliser une présentation sous forme de tableau chaque fois que la question l'exige mais aussi chaque fois que la lisibilité peut s'en trouver améliorée.

1.4.2 Conseils sur le fond

Le jury recommande aux candidats de :

- s'informer du programme du concours,
- lire les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours,
- s'investir dans la préparation du concours : maîtriser les fondamentaux en transport et en logistique,
- veiller à l'actualisation des connaissances,
- prendre l'habitude de lire la presse spécialisée,
- lire attentivement et complètement le sujet avant de commencer à rédiger,
- se montrer rigoureux dans la justification des calculs,
- structurer son argumentation en utilisant un langage professionnel.

Les travaux réalisés par chaque candidat doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline,
- exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat,
- aller à l'essentiel.

En conclusion, la réussite à cette épreuve impose à chacun une sérieuse préparation. Celle-ci apparaît être clairement l'une des clefs essentielles pour réussir.

2 Épreuve d'économie-droit

2.1 Présentation des résultats

Répartition des notes

	$N < 5$	$5 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$N \geq 15$
Nombre de notes	26	29	11	5	1	1
Pourcentage	35,6	39,7	15,1	6,8	1,4	1,4

Moyenne générale	5,7	Meilleure note :	17
------------------	-----	------------------	----

9,5% des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 10

2.2. Définition de l'épreuve et programme

2.2.1. Définition de l'épreuve d'économie-droit

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat,
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

2.2.2. Programme de l'épreuve (extrait)

Programme commun aux quatre options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau licence.

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau licence

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2.3. Sujet d'économie-droit

La partie « note de synthèse » du sujet portait sur l'Europe face à la crise. De nombreux titres pouvaient être donnés à la note de synthèse :

- Quel avenir pour l'Europe ?
- L'Europe pourra-t-elle sortir de la crise ?
- L'Europe a-t-elle un avenir ?
- Etc.

Cette partie était notée sur 10 points. La note de synthèse devait comporter environ 1 200 mots (+/- 10%).

La seconde partie de l'épreuve était aussi notée sur 10 points. Les candidats devaient répondre à une série de questions, portant soit sur l'économie, soit sur le droit, sans possibilité de panachage.

Extrait du sujet d'économie-droit de la session exceptionnelle « 2013-2 » :

Série 1 – Questions à caractère juridique

1. Distinguez résiliation, résolution et annulation en matière de contrat. Illustrez votre réponse à l'aide d'exemples.
2. Expliquez par qui et comment la preuve des droits subjectifs doit être administrée devant les juridictions civiles.
3. Identifiez les différentes procédures collectives à mettre en place lorsque l'entreprise est en graves difficultés et précisez leurs principales modalités de mise en œuvre.
4. Dans une note dont le format conseillé est de trente à cinquante lignes, vous montrerez pourquoi et comment la création d'entreprise par une unique personne a évolué ces trente dernières années.

Série 2 – Questions à caractère économique

1. Définissez la notion de protectionnisme et donnez deux moyens utilisés parmi ceux existants en les décrivant.
2. Expliquez le processus de destruction créatrice et présentez-en les conséquences en matière de politique économique.
3. La globalisation financière est au cœur du développement de la finance internationale, mais aussi à l'origine d'une instabilité qui s'est traduite par des crises ces trente dernières années : Expliquez ce phénomène.
4. En vous appuyant sur des éléments théoriques et factuels, répondez à la question suivante dans une note de trente à cinquante lignes environ :
La monnaie influence-t-elle l'activité économique ?

2.4. Observation des membres du jury

Le jury a formulé de nombreuses remarques sur un traitement dans l'ensemble décevant de l'épreuve d'économie-droit, sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond :

- le vocabulaire de l'économie comme du droit n'est pas toujours connu,
- les concepts théoriques économiques comme juridiques ne sont pas maîtrisés,
- la synthèse ne fait pas apparaître de plan cohérent.

Sur la forme :

- la technique de la note de synthèse n'est pas maîtrisée,
- les consignes concernant le nombre de mots ne sont pas respectées,
- les réponses ne sont pas structurées,
- les questions ne sont que partiellement traitées,
- les qualités rédactionnelles sont souvent insuffisantes,

- de nombreuses fautes d’orthographe et de syntaxe émaillent les copies,
- les idées ne sont pas articulées les unes aux autres.

Le jury a eu cependant le plaisir de corriger deux excellentes copies, et quelques copies satisfaisantes.

2.5. Conseils aux candidats

Même si la nature des épreuves a changé pour la session 2014, certains conseils sont toujours utiles pour les candidats qui repassent les concours d’enseignants :

- bien respecter la méthodologie de la note de synthèse (voir encadré ci-joint),
- bien respecter les consignes, en particulier pour le nombre de mots,
- faire référence explicitement aux documents des annexes,
- bien structurer l’introduction et le développement de la synthèse,
- faire apparaître le plan,
- approfondir ses connaissances sur les notions de base,
- répondre précisément aux questions posées,
- soigner l’orthographe, la syntaxe et la présentation.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n’est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s’agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L’objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n’est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n’est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l’objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques, le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l’idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l’annonce du plan.
4. Construire un plan, l’annoncer dans l’introduction puis s’y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu’à l’intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d’opinion personnelle.
8. La conclusion (facultative) doit être concise.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

3. Épreuve de présentation d'une séquence pédagogique

3.1. Répartition des notes :

	$N < 5$	$5 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$N \geq 15$
Nombre de notes	1	1	0	2	2	1
Pourcentage	14,3	14,3	0	28,6	28,6	14,3

Nombre de $N \geq 10$	5	Moyenne générale	10,85	Meilleure note	17
-----------------------	---	------------------	-------	----------------	----

3.2. Définition de l'épreuve

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)
- Coefficient 3

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique (leçon, séance de travaux dirigés, organisation et suivi de périodes de formation en milieu professionnel, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

3.3. Observations des membres du jury

Le niveau des candidats est hétérogène. Les prestations ont été cependant globalement bien préparées. Un exemple de sujet donné figure en annexe 1.

3.3.1. Appréciations sur le fond

Points positifs :

- Les meilleurs candidats ont présenté une séquence pédagogique construite, réfléchie et argumentée, s'appuyant sur une expérience en entreprise et/ou une immersion en LP et illustré par des supports de qualité (séquence, déroulement de la séance, support « élève »).
- Les candidats ont rédigé les mises en situation. Le vocabulaire utilisé est professionnel et approprié.
- Les candidats ont une bonne connaissance de la formation et de ses modalités d'évaluation.

Points négatifs :

- Il semble difficile d'intégrer les apports des PFMP dans la formation en amont et en aval.
- La lecture du sujet est superficielle ce qui occasionne des erreurs d'interprétation (respect du positionnement de la séquence dans la formation, hors sujet).

- Les activités proposées sont trop classiques. Elles manquent de variété.
- Les candidats s'attachent à décrire le déroulement de la séquence en oubliant d'argumenter et de justifier leurs choix pédagogiques.
- Les séquences ne sont pas présentées dans une progression globale (annuelle par exemple).
- L'évaluation n'est pas intégrée à la réflexion du candidat au départ. Elle apparaît souvent comme un « mal nécessaire » et non comme une activité pédagogique à part entière.
- Les candidats manquent de connaissance sur la rénovation de la voie professionnelle (enseignement lié à la spécialité, accompagnement personnalisé, transversalité...).
- Les activités proposées manquent de lien entre elle. Elles sont trop éloignées du monde professionnel.

3.3.2. Observations sur la forme

Le jury a observé avec satisfaction quelques bonnes prestations au plan formel.

Cependant d'autres candidats ont éprouvé de sérieuses difficultés telles que :

- des prestations mal préparées, peu rigoureuses, peu ou pas illustrées,
- une non-présentation des supports requis (professeur/élève),
- des supports peu aboutis, ou parfois de simples brouillons.

Par ailleurs le jury a observé que :

- les candidats n'utilisent pas la totalité du temps imparti pour l'exposé,
- les activités proposées manquent de variétés sur le plan pédagogique,
- les nouvelles technologies (tableau interactif, outil informatique) ne sont pas intégrées.

3.4. Conseils à donner aux candidats

- Il est important de s'entraîner à construire des séquences pédagogiques structurées : progression justifiée, présence d'une fiche pédagogique comprenant un thème, des objectifs, des pré-requis, transversalités éventuelles avec les autres disciplines, fiche de déroulement de séance présentant les activités menées par les élèves avec les supports, outils pédagogiques utilisés, synthèses et évaluations.
- Les candidats doivent être capables de lire et d'interpréter le référentiel afin de construire leur séquence pédagogique.
- Les supports élaborés (pour l'élève comme pour le professeur) doivent être présentés au jury.
- La présentation de la séquence doit s'appuyer sur le référentiel.
- Il est judicieux pour les candidats afin de gagner du temps de prévoir des masques de séquence pédagogique et de déroulement de séance.
- L'utilisation de l'outil informatique lors de la présentation de la séquence n'est pas obligatoire et doit rester un support d'échange avec le jury.
- Il est recommandé aux candidats de s'informer précisément sur le fonctionnement d'un lycée professionnel, d'en connaître les différentes filières et de bien cerner le profil des élèves en rapport avec l'épreuve de la séquence.
- Les candidats doivent s'appuyer davantage sur le vécu des élèves issu des PFMP (période de formation en milieu professionnel) lors de la construction des séquences pédagogiques.
- Il est important que les candidats prennent conscience qu'il est nécessaire de varier les activités proposées aux élèves (travail individuel, de groupe, laboratoire de vente, outil informatique...).
- Les candidats issus de l'entreprise doivent s'attacher à faire partager leur expérience professionnelle à travers leur enseignement.

- Les candidats doivent s'obliger à présenter une séquence personnelle réfléchie et ne pas se contenter de reprendre des chapitres d'un manuel (sous forme de copier/coller).
- Il est peut être judicieux de ne présenter qu'une séance complète, plutôt qu'une succession de séances non abouties et parfois sans lien au sein d'une séquence.
- Les candidats doivent être capables de s'auto-évaluer et de se remettre en question par rapport à leurs choix pédagogiques et didactiques.
- Il est attendu que les candidats répondent aux questions du jury au lieu de poser de questions au jury pour tenter de faire diversion.

4. L'épreuve sur dossier

4.1. La répartition des notes

	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<15	N≥15
Nombre de notes	0	2	0	4	0	1
Pourcentage	0	28,5	0	57	0	14,5

Nombre de N≥10	5	Moyenne générale	10,5	Meilleure note	15
----------------	---	------------------	------	----------------	----

4.2. La définition de l'épreuve

L'épreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : soutenance de dossier, suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline,
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles,
- sa culture technique et professionnelle,
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation observée par le candidat au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'exposé porte sur l'exploitation du dossier qui consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation défini par le jury en rapport avec l'option choisie. L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable" (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Arrêté du 12 mai 2010

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

4.3. Observations des membres du jury

4.3.1. Le dossier

a) La constitution du dossier

Appréciations sur le fond

La majorité des dossiers correspond aux exigences du concours. Les documents dans leur ensemble sont pertinents et exploitables par rapport aux attentes de l'épreuve mais le jury a pu observer les éléments suivants :

- quelques dossiers ne comportent quasiment aucun document issu de l'entreprise,
- d'autres correspondent déjà à des séquences pédagogiques complètes,
- enfin quelques dossiers sont trop généraux ou pas toujours cohérents pour mener à bien une exploitation pédagogique.

Observations sur la forme

La majorité des dossiers est soignée, correcte et présente peu de fautes d'orthographe. Le nombre de pages est respecté. L'outil informatique est systématiquement et correctement utilisé malgré quelques maladroites au niveau de la pagination. Cependant, la mise en forme peut encore être améliorée (voir les conseils).

b) la soutenance du dossier

Trois remarques sont à formuler par le jury :

- les prestations des candidats sont souvent mal structurées (les pré-requis, les objectifs à atteindre et les mises en situation sont mal définis) ;
- la majorité des candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps alloué ;
- les transversalités sont souvent abordées, mais de façon peu pertinente.

c) L'entretien avec le jury

La majorité des candidats ont adopté une posture adaptée à la situation et se sont déjà projetés dans son futur métier. La qualité de l'écoute et du langage sont généralement corrects. Cependant la commission d'interrogation a constaté que certains candidats ont fait preuve d'un manque de maîtrise

des référentiels ou ne se sont pas appuyés sur ces derniers pour justifier les connaissances ciblées dans l'activité présentée.

d) les conseils à donner aux candidats

Concernant la constitution du dossier, le candidat doit bien s'informer sur la nature du dossier à constituer.

Pendant l'exposé le candidat doit veiller aux points suivants :

- se présenter brièvement ;
- ne pas présenter son dossier ;
- veiller à la gestion du temps ;
- veiller à organiser et à structurer sa soutenance en lien direct avec la problématique posée par le jury ;
- annoncer le plan de sa soutenance (introduction, rappel de la problématique, développement structuré et argumenté, conclusion) ;
- maîtriser les deux référentiels compte tenu de la bivalence logistique/transport ;
- s'assurer des pré-requis des élèves avant de préparer sa séquence ;
- situer sa séquence dans une progression et prévoir les prolongements possibles ;
- présenter au jury les documents élaborés en rapport avec l'activité demandée et ne pas rester dans le déclaratif.

Pendant l'entretien avec le jury, le candidat doit faire preuve d'une écoute active, apporter des réponses concises et claires et s'attacher à être le plus clair possible dans ses réponses.

4.3.2. La compétence « agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Appréciations du jury :

La plupart des exposés sont généralement pertinents et adaptés aux sujets posés. Cependant le jury a constaté :

- que certains ont été souvent trop courts et pas assez structurés.
- Les éléments définis par le point 1 de l'annexe de l'arrête du 12 mars 2013 sont parfois incomplets, superficiels, voire erronés pour certains candidats.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de consolider leurs connaissances du système éducatif et des textes fondamentaux.

Annexe 1 : Exemple de sujets sur l'épreuve de présentation d'une séquence de formation

CAPLP EXTERNE ET CAFEP Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2013 exceptionnelle

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Coefficient 3

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique (leçon, séance de travaux dirigés, organisation et suivi de périodes de formation en milieu professionnel, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Exemple de sujet 1

Vous êtes professeur(e) dans une classe de Terminale Baccalauréat Professionnel Logistique. Vos élèves ont effectué une PFMP de 4 semaines. À leur retour, vous décidez d'exploiter leur vécu professionnel pour leur faire acquérir la compétence G2C2-4 – Réaliser les opérations de chargement.

Présentez votre projet de séquence pédagogique.

Exemple de sujet 2

Vous êtes professeur(e) dans une classe de Seconde de la filière Baccalauréat Professionnel Transport.

Dans le cadre de l'acquisition de la compétence G1C1 – Préparer l'opération de transport, vous êtes chargé(e) de préparer une première séquence de cours pour développer la sous-compétence G1C1.2 Sélectionnez le ou les moyens de transport.

Présentez votre projet de séquence pédagogique.

Annexe 2 : exemple de sujet pour l'épreuve sur dossier

CAPLP EXTERNE ET CAFEP Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2013 exceptionnelle

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 3

Préparation : 1 heure 30 minutes

Durée de l'épreuve : 1 heure

Partie 1 : « Soutenance du dossier, suivie d'un entretien avec le jury »

Présentation 20 minutes - Entretien avec le jury 20 minutes

Partie 2 : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » :

Présentation 10 minutes - Entretien avec le jury 10 minutes

Partie 1 - « Soutenance du dossier »

Partie 2 - « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable »

Référence à l'arrêté du 12 mai 2010 – compétence 1

Thème : Les conseils de classe

Présentation de la situation :

Votre collègue professeur(e) de transport et logistique dans la classe de seconde s'insurge sur le fait de devoir participer au conseil de classe du premier trimestre fixé à 18 h. L'amplitude des horaires de cours de l'établissement va de 8 h à 17 h 30. Le jour du conseil de classe, votre collègue a son premier cours à 10 h.

Question :

Que lui conseillez-vous ? Justifiez votre réponse.